

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 18 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, PEDEUX Françoise, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck ,

Absent excusé : NORMAND Patrick,

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle,

Date de convocation : le 11 décembre 2014

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises.

Une précision est apportée sur le chapitre « urbanisme » : il s'agit de 5 hectares 3 pour la superficie des terrains constructibles sur la commune et non 5 hectares.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

### **Délibération pour l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de Bièvre Liers Valloire**

Mme le Maire rappelle que lors de la réunion de Conseil du 18 juillet 2013, elle avait proposé de délibérer sur l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de Bièvre Liers Valloire (SIAHBLV). Le Conseil avait émis un avis défavorable.

Suite aux problèmes d'inondation sur les berges du Dolon, rencontrés lors des dernières grosses pluies, Mme le Maire propose de délibérer à nouveau sur cette adhésion et en rappelle les principaux points :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-18

Vu la délibération du comité du SIAHBLV du 12 juin 2013

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire (SIAHBLV) a pour mission l'aménagement des eaux superficielles en vue de protéger les personnes et les biens en tenant compte de la nécessité de préserver les ressources en eaux souterraines et en procédant à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur des milieux aquatiques. Il a pour vocation de favoriser l'entretien du lit et des berges des cours d'eau de manière cohérente sur l'ensemble du bassin versant et peut directement intervenir, dans certaines conditions, sur le territoire des communes adhérentes.

Le SIAHBLV est également la structure porteuse du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de Bièvre-Liers-Valloire, en cours d'élaboration.

L'adhésion au SIAHBLV permettra à la commune de participer aux réflexions de bassin versant permettant d'avoir une approche globale de toutes les eaux (eaux de pluie, cours d'eau, fossés), des zones d'infiltration, des zones d'érosion, de définir des solutions et de les mettre en œuvre.

Considérant les problèmes hydrauliques rencontrés sur la commune et la nécessité d'appartenir à une structure intercommunale pour avoir l'autorisation d'effectuer les travaux nécessaires,

Considérant la délibération du comité syndical du Syndicat Hydraulique Bièvre Liers Valloire en date du 12 juin, acceptant, à l'unanimité l'élargissement du périmètre du syndicat à notre commune,

*Primarette*

Considérant l'avis très favorable des services de l'état sur cet élargissement,

Il convient de délibérer sur le principe d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de Bièvre Liers Valloire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable** pour cette adhésion.

Vote contre 0, Abstention, 3, Vote pour : 10

Membres présents : 13 (K Braganti non présente à ce moment là)

### **Délibération Commission Communale des Impôts directs (CCID)**

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La liste dressée doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double.

La liste doit donc comporter **24 noms** pour les communes de 2000 habitants ou moins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de dresser une liste de 24 noms.

Arrivée de Karine BRAGANTI.

### **Délibération - Décision modificative n°3 : Travaux en régie**

**Madame Le Maire explique** qu'à la suite de travaux de voirie, des factures de fournitures ont été placées en fonctionnement et seront rebasculées en investissement suite à la décision modificative prise pour cette opération en régie.

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	040	2151	OPFI	Réseaux de voirie	2000,00
D	I	21	2151	ONA	Réseaux de voirie	-2000,00
					Total	0,00 €
COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
R	F	73	7388		Impôts et taxes	-2000.00
R	F	042	722		Immobilisations corporelles	2000.00
					Total	0,00 €

**Le Conseil Municipal accepte** à l'unanimité des membres présents la décision modificative n° 3.

*Primarette*

## **Délibération - Décision modificative n°4 : Insuffisance de budget**

**Mme le Maire indique** au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification de crédits suite à des prévisions insuffisantes sur certains postes ou des dépenses imprévues.

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	F	012	6216	ONA	Personnel affecté par le GFP ratt.	+3500.00 €
D	F	012	6413	ONA	Rémunération personnel non tit.	+2500.00 €
D	F	022	022	ONA	Dépenses imprévues	-6000.00 €
					Total	0,00 €

**Le Conseil Municipal accepte** à l'unanimité des membres présents la décision modificative n°4.

## **Approbation règlement du cimetière**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement du cimetière a été révisé et complété.  
Il fera l'objet d'un arrêté municipal n°2014-051

## **Convention 30 millions d'amis**

Afin de limiter la prolifération de chats errants sur la commune, Mme le Maire a contacté l'association 30 millions d'amis pour des conseils et une aide. L'association propose de signer une convention afin de pouvoir faire stériliser les chats non domestiques.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'association 30 Millions d'amis.

## **Motion en faveur du maintien du Syndicat Départemental d'Energie**

Mme Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion en faveur du maintien des Syndicats Départementaux d'Energie, délibérée par les membres du Comité Syndical du SEDI (Syndicat d'Energies du Département de l'Isère) : ils affirment leur attachement à l'exercice de la compétence d'Autorité Organisatrice des distributions publiques d'électricité et de gaz et s'opposent à un dessaisissement de ces compétences. Le SEDI est un interlocuteur de proximité qui travaille en étroite concertation avec les communes dont il dépend, en assurant pour leur compte de nombreux services qu'elles ne pourraient prendre en charge toutes seules.

**Le Conseil Municipal décide d'être solidaire de cette motion par 9 voix pour et 5 abstentions,**

## **Motion en faveur de la poursuite du projet de Center Parcs**

Madame le maire rappelle le contexte du projet Center Parcs qui est un enjeu essentiel pour l'ensemble de la Région Rhône Alpes et pour le Département de l'Isère en particulier.

Diversifiant l'offre touristique du Département et du secteur de Bièvre Valloire, le Center Parcs « Domaine de la Forêt de Chambaran » devrait compter environ 1 000 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace ludique dédié aux sports nautiques, un centre de formation et de congrès, un spa, des commerces et plans d'eau, ...

Ce projet est appelé à créer environ 700 emplois non délocalisables, près de 140 emplois indirects, sans oublier les 1500 emplois pendant les deux années de travaux.

Ce projet, qui s'inscrit dans une perspective de développement responsable et durable a été voté à l'unanimité par les élus locaux et soutenu par des majorités départementales et régionales.

Aujourd'hui une contradiction est née autour de ce projet repoussant le démarrage et nombre de motions de soutien fleurissent pour la poursuite du projet, quand d'autres font le contraire, dans l'attente de la décision préfectorale.

Après discussion, le Conseil Municipal est conscient que ce projet est un enjeu économique important, mais juge également que la situation conflictuelle qui s'est faite jour depuis quelques temps ne leur apparait pas suffisamment claire et décide de s'abstenir pour cette motion de soutien par :

- 1 voix contre, 8 abstentions, 5 voix pour

*Primarette*

## **Travaux**

### **Bâtiments :**

- \* Ecole, la pose du portail a été faite et l'enduit sera posé au mois de mars.
- \* Le service informatique de la CCTB doit installer des téléphones pour une période d'essai de 3 mois pour la téléphonie IP.
- \* Contrôle électrique : revoir alimentation + prises école, salle ordinateur et local AADP
- \* Prévoir une réunion de la commission bâtiments pour entamer une réflexion sur les travaux à réaliser et à inscrire au budget.
- \* Information relative au SICTOM : augmentation de la part fixe de 15% pendant 3 ans ; en cause une fragilité de leur trésorerie et une absence d'autofinancement, entre autre facteurs.

## **Comptes-rendus commissions communales**

### **Commission environnement**

- Point sur les manifestations
- Re conduite des manifestations pour 2015 : matinée nettoyage et troc jardinage.
- Partenariat avec la MFR de Chaumont.

### **Vie associative**

- Les Conscrits : recrutement des 16,17 et 18 ans.
- Une réunion aura lieu sur le mois de janvier.

### **Communication**

Le bulletin est chez l'imprimeur et sera livré le 29 décembre.

### **Téléthon**

Dons et recettes : 10227 €

## **Comptes-rendus commissions intercommunales**

### **Petite enfance, enfance et jeunesse**

- Visite du Centre de l'Île du Battoir.
- Choix des communes sur les manifestations 2015 : Cinéma en plein air pour Primarette.

### **-Conseil syndical du SEDI**

La METRO (communauté de Grenoble) est entrée à hauteur de 16%  
Réflexion à mener sur un audit énergétique afin d'évaluer les impacts des coupures de courant entre 1h et 5 h du matin

### **-Finances**

Prévisionnel en conformité sauf pour la redevance incitative

## **Urbanisme**

- SAUNIER Christophe : DP pour une véranda.
- COLLET-BAUDRY : PC accordé.

## **Courriers reçus**

M. et Mme LEXTRAIT : remerciements pour les travaux effectués Impasse de la Gabotte.  
M. EBERSVILLER : litige avec un voisin.  
Compte-rendu sur la visite de Mme le conservateur aux Archives communales après sa visite du 7 novembre 2014.

## **Questions diverses**

*Primarette*

M. FOURETS est passé en mairie présenter l'association ACTIOM : c'est une association à but non lucratif qui a pour objectif de proposer des Actions de Mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents. La Société SOGARIS a fait don à la commune de sacs de sel pour le déneigement. Elle en sera remerciée par l'intermédiaire de Serge Mercier.

Réunions commissions communales :  
- mercredi 7 janvier à 20h – Urbanisme.  
- jeudi 15 janvier à 20h – Bâtiments.  
- lundi 19 janvier 20h – Finances.

La prochaine réunion des adjoints est prévue pour le jeudi 15 janvier à 9h.  
Les vœux du maire auront lieu le 16 janvier à 19h à la salle des fêtes.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 23h00.  
Le prochain Conseil aura lieu **le 22 janvier 2015 à 20h30.**

*Primairette*